

LES DÉCHETS LES ÉLÉMENTS NON-TECHNIQUES QUI SOUS-TENDENT LES CHOIX

M. ZERBIB Jean-Claude, *Syndicat CFDT de l'Energie Atomique.*

Les activités humaines à caractère industriel entraînent toujours une production de déchets. Les activités nucléaires n'échappent pas à cette règle. Toutefois le terme de « déchet » n'a pas toujours recouvert un produit bien défini. Il est évident que lorsque l'on s'est trouvé dans la phase ascendante du nucléaire, l'attention n'était pas fixée sur les déchets. Cette démarche n'est d'ailleurs pas spécifique du nucléaire. Aujourd'hui bien que les passions ne soient pas retombées, on arrive un peu mieux à cerner ce qui peut être considéré comme des « *déchets radioactifs* ». On peut dire par exemple que ce sont des produits qui, par leur nature ou par leurs formes physico-chimiques ne se prêtent pas, à court ou moyen terme, à une utilisation industrielle compte tenu des aspects techniques et économiques. Ceci signifie que certains produits peuvent, compte tenu de la décroissance radioactive, de l'évolution de certaines technologies et des paramètres économiques, être repris en vue d'un conditionnement plus adéquat voire même d'un recyclage. Cependant cette éventualité ne doit pas nourrir de faux espoirs, ni légitimer un laxisme aujourd'hui par le savoir-faire de demain. Parallèlement, il est nécessaire, pour la catégorie de déchets dont la réutilisation est peu vraisemblable, de compter plus sur les modes de conditionnement et de gestion que sur l'évacuation qui est le point final de la gestion des déchets.

Pourquoi s'occuper des déchets radioactifs ?

On peut, tout d'abord, avoir une approche générale qui est applicable aux déchets domestiques et industriels classiques :

- préserver la nature en évitant d'encombrer les espaces naturels par des amoncellements inesthétiques et privatifs d'espaces. Cette manière de voir peut être importante pour les habitants de l'Europe sans

pour autant préoccuper ceux qui disposent de vastes étendues désertiques,

- économiser les matières premières ou énergétiques en recyclant les produits utiles contenus dans les déchets,
- protéger l'eau, l'air et le sol des souillures qui peuvent affecter à des degrés divers les espèces vivantes, terrestres et marines.

Ces premiers considérants généraux montrent déjà que la protection de l'Homme et de la Nature ne peut être dissociée d'exigences morales et socio-politiques fondamentales. Les choix éthiques vont, en effet, agir sur les décisions techniques au point de les modifier profondément. Si l'on ne se préoccupe que d'une ou deux générations à venir, il devient pratiquement inutile de prendre en compte la préservation des matières premières ou énergétiques. Certes les pénuries de l'an 2020 n'affectent pas les *Narcisses* qui ne verront pas se lever l'an 2000. Mais en accordant à l'Homme d'aujourd'hui ou de demain autant d'importance qu'à celui qui vivra dans plusieurs centaines ou milliers d'années, on ne peut négliger ni la sauvegarde des matières premières ni celles des risques potentiels à long terme.

L'économie de ces matières doit être associée à la volonté de ne pas entraver l'exploitation présente ou future des ressources naturelles. Un tel choix s'oppose inéluctablement à celui qui consisterait à s'en tenir exclusivement aux coûts économiques classiques d'une opération industrielle.

Les exigences éthiques ou socio-politiques finissent cependant par rencontrer un certain nombre de limites parmi lesquelles on peut noter :

- le « savoir-faire » technique actuel ou prévisible,
- le montant des ressources nationales,
- la hiérarchie des priorités définie par le pouvoir politique et l'affectation des ressources afférentes à ces choix.

Il sera donc utile pour ceux qui décident en dernier ressort de disposer d'éléments permettant de quantifier les effets nocifs des déchets radioactifs tant sur la santé des êtres vivants que sur la qualité de l'environnement.

Les choix sont relativement simples lorsque les inconvénients associés à la production des déchets concernent ceux qui tirent profits ou avantages de la technologie productrice de déchets. La situation devient plus complexe lorsque les inconvénients sont largement décalés dans le temps par rapport aux profits ou si les coûts sont supportés par ceux qui n'ont pas bénéficié des avantages.

Les pollueurs, les payeurs et les insolubles

Le concept selon lequel le pollueur doit être payeur ne peut être opérant en pratique que dans l'hypothèse où le producteur de déchet paie le **coût total** de la gestion des déchets dans le même temps où il bénéficie des avantages que lui procure son activité.

Si les modalités de gestion utilisées, ou les incertitudes techniques qui s'attachent à l'évacuation définitive des produits radioactifs se traduisent par des dépenses différées importantes, les déchets risquent fort de se trouver à plus ou moins long terme « orphelins », puis par la force des choses « pupilles de la nation ».

Ainsi une politique de gestion au « pas à pas » peut conduire à plusieurs inconvénients :

- Absence « d'effet-retour » qui incite le producteur de déchets à optimiser sa gestion en prenant en charge les problèmes le plus en amont possible,
- difficultés majeures présentées par un conditionnement non-satisfaisant et irréversible.
- incertitudes économiques importantes qui peuvent en dernier ressort alourdir la charge de l'Etat.

La responsabilité des générations actuelles à l'égard des générations futures

Un grand nombre de problèmes techniques et notamment certaines Règles Fondamentales de Sécurité (RFS) découlent de choix éthiques faits ou à faire par les responsables actuels pour assurer la protection des générations futures vis-à-vis d'intrusion fortuite dans un stockage de déchets banalisés ou de retours accidentels de produits radioactifs à la biosphère. Il est cependant probable que nous ne laisserons pas en héritage à nos descendants que des inconvénients dans la mesure où l'on peut soutenir par exemple que l'utilisation de l'énergie nucléaire permet à un plus grand nombre de générations de disposer de combustibles fossiles. Toutefois, plus la prospective s'avance dans le temps et plus la modélisation de ces avantages devient difficile à quantifier alors qu'il apparaît plus aisé d'imaginer des risques vraisemblables, en partant de scénarios simples, même si l'on ne sait pas clairement mesurer leurs probabilités d'occurrence.

Une question est posée alors : Est-ce que les Normes Fondamentales de Radioprotection qui sous-tendent les RFS ne seront pas profondément modifiées dans plusieurs centaines d'années ? On peut en effet imaginer que, même si par hypothèse, la relation « dose-effet » qui lie la dose reçue par l'organisme à la probabilité d'induction de cancers n'est pas modifiée, le **détriment** qui mesure principalement la **mortalité** par cancer peut être réduit par les méthodes thérapeutiques qui verront le jour. Toutefois, par un souci élémentaire de prévention doublé de la volonté de ne pas faire uniquement des hypothèses optimistes qui allègent le fardeau des responsabilités de la génération actuelle, il importe de ne pas changer le système de mesure. Le débat revient alors sur le plan éthique : « faut-il respecter son lointain prochain comme soi-même ? ».

La réponse positive à ce choix n'est pas nécessairement partagée par le plus grand nombre. La CIPR se préoccupe actuellement de mesurer « scientifiquement » ce que l'homme d'aujourd'hui attribue comme valeur à l'homme de demain. Il est probable que l'on aura prochainement une relation « mathématique » qui nous donnera l'inflation de la valeur humaine en fonction du temps.

D'autres moyens pour une autre politique de gestion des déchets

Le problème des déchets provenant du fonctionnement puis de l'arrêt des installations nucléaires peut être amélioré par des dispositions générales et particulières.

Au titre des mesures générales on pourrait développer deux procédures :

1) — prévoir dès la phase de projet de l'installation **l'analyse de son démantèlement**. Cette disposition choque toujours l'exploitant mais en fait elle ne signifie pas nécessairement un accroissement des investissements. Une bonne analyse préalable du démantèlement peut conduire par ailleurs à une meilleure fiabilité de l'installation pendant la phase d'exploitation.

2) — mettre en place un dispositif d'épargne obligatoire qui contraint l'exploitant à verser pendant la phase d'exploitation une provision financière destinée à financer le démantèlement de son installation.

En matière de mesure particulière, associée à la production d'électricité d'origine nucléaire, une taxe parafiscale proportionnelle aux kilowattheures ainsi produits pourrait, en alimentant un fond géré à l'échelon national, financer la « recherche et développement » et les réalisations industrielles relatives au conditionnement puis à l'entreposage et au stockage de l'ensemble des déchets radioactifs produits dans le cycle du combustible. ■